



Les Faits marquants de Bonn : Lundi 8 juin 2026

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont rapidement adopté leurs ordres du jour. Les Parties ont convenu de reporter l'examen de certaines questions à des sessions ultérieures afin d'accélérer les progrès sur les questions clés avant la trente et unième session de la Conférence des Parties (COP 31) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les déclarations liminaires

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a félicité les délégués pour leur dévouement à la tâche parfois ingrate qui consiste à faire progresser l'action climatique et à surmonter les revers pour parvenir à un accord entre les nations. Mettant en garde contre la renégociation des engagements et le maintien d'une dépendance aux combustibles fossiles, il a exhorté à redoubler d'efforts en matière de mise en œuvre avant la conclusion du deuxième bilan mondial (GST) en 2028. Prenant note des appels à la réforme, il a souligné qu'il appartient aux Parties de décider collectivement la façon de rationaliser le processus de la CCNUCC. Bien que les négociations restent au cœur du processus, il a déclaré que l'Agenda mondial pour l'action climatique contribue à rapprocher le processus de l'économie réelle.

Le président désigné de la COP 31, Murat Kurum (Turquie), a pris note des crises environnementales et économiques simultanées auxquelles sont confrontées les communautés à travers le monde, soulignant que ces crises mettent en évidence les risques liés à la dépendance aux énergies fossiles et la nécessité urgente d'accélérer la transition énergétique. Il a appelé les Parties à progresser sur des points clés à Bonn afin d'alléger la charge de travail lors de la COP 31 et a déclaré que le programme d'action de la COP 31 s'appuiera sur la science et visera à définir des objectifs concrets.

Le président désigné des négociations de la COP 31, Chris Bowen (Australie), a évoqué la crise énergétique qui s'est développée depuis la COP 30, soulignant ses perturbations sur les économies, les chaînes d'approvisionnement et les populations à l'échelle mondiale, et a appelé à réduire la dépendance aux combustibles fossiles en renforçant l'électrification et l'approvisionnement en énergie propre. Il a exhorté les Parties

à soumettre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées d'ici la COP 31 et a souligné l'importance d'améliorer l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA).

Le GROUPE DES 77 ET LA CHINE (G-77/CHINE) a souligné l'importance de respecter les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, et a insisté sur le fait que toute action climatique significative doit être adaptée aux circonstances nationales des pays en développement. Le délégué a noté que l'action climatique ne peut être dissociée de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, et a appelé les pays développés à renforcer leurs engagements en matière de financement climatique.

L'UNION EUROPÉENNE (UE) a appelé à défendre l'intégrité de l'action climatique et des organismes internationaux de science climatique. La déléguée a noté l'importance des liens avec d'autres processus pertinents et a exprimé son soutien à des discussions constructives sur des questions telles que le commerce. Soulignant que le financement climatique des pays développés a dépassé l'objectif de 100 milliards de dollars pour la troisième année consécutive, elle a insisté sur la nécessité d'accroître le financement provenant de toutes les sources.

Le GROUPE SUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG) a noté que des réductions rapides des gaz à effet de serre sont nécessaires pour garantir la réalisation de l'objectif de 1,5°C. Le délégué a souligné que, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) sur le changement climatique, les Parties doivent faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que leurs CDN témoignent de la plus grande ambition possible. Il a encouragé les Parties à élaborer volontairement des feuilles de route pour sortir des énergies fossiles.

Le GROUPE UMBRELLA a appelé à renforcer l'architecture d'atténuation afin de maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main et a exhorté les Parties à soumettre dès que possible leurs CDN pour 2035, assortis d'objectifs crédibles à l'échelle de l'économie qui reflètent l'ambition la plus élevée possible, en s'inspirant des résultats de la première GST. Notant le rôle crucial de la science, les délégués ont appelé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à veiller à ce que les rapports du septième cycle d'évaluation soient prêts à temps pour la deuxième GST.

Le GROUPE AFRICAÏN a exprimé sa déception face à l'absence de points à l'ordre du jour concernant les pertes et dommages et les plans nationaux d'adaptation. Le délégué a appelé à : réaliser des progrès en matière d'adaptation ; mettre en œuvre le mécanisme de transition juste ; et respecter ce qui a déjà été convenu, notamment en ce qui concerne la fourniture de financements par les pays développés et la communication d'informations sur le financement climatique, conformément aux articles 9.1 et 9.7 de l'Accord de Paris, respectivement.

Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC) ont appelé à remédier au manque d'ambition, ont mis en garde contre de nouveaux défis tels que l'unilatéralisme et le protectionnisme, et ont exprimé leur déception face au fait que la récente reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ait été la plus faible depuis 16 ans. Ils ont fait remarquer que les travaux au sein de la CCNUCC devaient rester fondés sur le consensus, et ont déclaré que les discussions sur le financement et le commerce devaient être conçues pour aboutir à un « dialogue constructif ».

LE BRÉSIL, L'AFRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA CHINE (BASIC) ont appelé à résoudre les défis découlant des mesures unilatérales et ont exhorté les pays développés à prendre l'initiative et à mettre en œuvre leur juste part d'efforts en matière d'atténuation, conformément à leur responsabilité historique. Dénonçant l'insuffisance chronique du soutien financier, ils ont déclaré que le programme de travail sur le financement climatique devrait être inscrit à l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la COP siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 8).

Le GROUPE ARABE s'est opposé à l'inclusion de feuilles de route élaborées en dehors du cadre officiel des négociations, qui sont incompatibles avec les réalités régionales et compromettent la stabilité économique, dénonçant une politisation du processus par le ciblage de sources spécifiques. Le délégué a souligné la nécessité d'une réponse équilibrée pour atteindre l'objectif de 1,5°C, notant que les solutions doivent être non prescriptives, non punitives et tenant compte des réalités régionales.

L'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS ÎNSULAIRES (AOSIS) a déclaré que les pays développés et les principaux émetteurs doivent montrer la voie avec ambition et crédibilité en présentant des engagements alignés sur l'objectif de 1,5°C pour 2030 et 2035 qui mettent en œuvre les résultats du GST. Notant que le risque d'effondrement systémique est plus grand que jamais, les délégués ont souligné que les engagements doivent être pleinement respectés et que ceux qui ne répondent pas aux besoins doivent être renforcés conformément aux obligations découlant du droit international.

Les PMA ont déploré que les impacts climatiques érodent les acquis en matière de développement obtenus de haute lutte. Soulignant l'approbation récente par l'Assemblée générale des Nations unies de l'avis consultatif de la CIJ sur le changement climatique, ils ont exhorté à intensifier les efforts pour atteindre l'objectif de 1,5°C. Ils ont noté l'absence d'espace pour discuter des pertes et dommages à Bonn et ont insisté sur la nécessité de respecter les indicateurs d'adaptation et d'assurer une transition juste.

L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) a dénoncé les lacunes

procédurales de la séance plénière de clôture de la COP 30, au cours de laquelle le consensus n'a pas été suffisamment vérifié et les motions d'ordre n'ont pas été traitées de manière appropriée. Les orateurs ont souligné la nécessité : de mettre en œuvre l'article 9.1 de l'Accord de Paris (obligation de financement des pays développés) ; de faire en sorte que le programme de travail sur l'atténuation remplisse son objectif initial ; et de garantir la publication en temps opportun du septième rapport d'évaluation (AR7) du GIEC afin d'éclairer la deuxième session du Groupe de travail sur les mesures (GST).

Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL (PDSL) ont déclaré que les vulnérabilités structurelles persistantes auxquelles ils sont confrontés ont été exacerbées par l'intensification des tensions géopolitiques et, rappelant l'article 4.8 de la Convention qui reconnaît les besoins et les circonstances particuliers des PDSL, ont appelé à accorder une plus grande attention aux défis d'adaptation auxquels ils sont confrontés.

Le GRUPO SUR a souligné la nécessité de donner la priorité au financement climatique pour l'adaptation et l'agriculture, et a appelé à s'accorder sur les modalités, le calendrier et la composition des travaux visant à élaborer des orientations pour la mise en œuvre des indicateurs d'adaptation.

Le MOUNTAIN PARTNERSHIP GROUP a appelé à : intégrer systématiquement les priorités des régions montagneuses dans l'ensemble des processus ; créer un point permanent à l'ordre du jour et un programme de travail structuré sur les régions montagneuses ; et renforcer les systèmes d'alerte précoce et la recherche scientifique concernant les régions montagneuses.

La COALITION FOR RAINFOREST NATIONS (CfRN) a insisté sur la nécessité d'entamer l'examen des modalités, procédures et lignes directrices du Cadre de transparence renforcé. Concernant l'article 6 de l'Accord de Paris, la déléguée a noté que les examinateurs techniques doivent respecter strictement les décisions prises par les Parties et ne pas réinterpréter le texte convenu.

Le GIEC a présenté un aperçu des progrès réalisés concernant le 7e rapport d'évaluation (AR7), soulignant que le [rapport spécial sur les villes](#) est le plus avancé de tous les rapports du cycle, et a déploré les graves contraintes budgétaires auxquelles le Groupe est actuellement confronté.

L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI) a mis en avant ses différents objectifs et visions liés au climat, tels que la croissance neutre en carbone de l'aviation internationale à partir de 2020, une réduction de 5 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, LE SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT ET LE PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT ont souligné qu'il y avait 80 % de probabilité qu'un épisode El Niño se produise entre juin et août 2026 et que le [rapport 2025 sur l'état du climat mondial](#) racontait « une histoire de records battus », les 11 dernières années ayant été les plus chaudes jamais enregistrées.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES (LGMA) ont appelé les Parties à mettre en œuvre toutes les décisions prises à Belém et à garantir

l'inclusion des gouvernements infranationaux, notamment en matière de financement climatique.

Les ONG de recherche et indépendantes (RINGO) ont salué la [cartographie](#) de la manière dont la communauté scientifique répond aux besoins de recherche identifiés et ont souligné leur volonté de mettre leur expertise au service du processus de la CCNUCC, notamment en ce qui concerne les indicateurs d'adaptation.

Les ONG SYNDICALISTES (TUNGOs) ont déploré la cupidité des entreprises et la multiplication des violations des droits du travail et des droits humains, notant un recul même dans les pays européens qui avaient auparavant un bilan solide en matière de droits humains.

Les ONG FÉMININES ET DE GENRE ont souligné la nécessité de préserver les formulations convenues face à la montée actuelle de l'autoritarisme et d'impliquer les hommes et les personnes de tous genres dans la promotion d'une justice climatique féministe.

Les ONG ENFANTS ET JEUNES (YOUNGO) ont appelé à un nouveau plan d'action ambitieux sur l'Action pour l'autonomisation des jeunes face au climat, qui prône l'équité et la justice intergénérationnelles. Elles se sont félicitées de la reconnaissance croissante de l'importance de l'engagement des jeunes, mais ont souligné la nécessité d'aller au-delà de cette reconnaissance pour institutionnaliser la participation des jeunes à la prise de décision.

Les ONG du monde des affaires et de l'industrie (BINGOs) ont suggéré que le programme de travail sur le financement climatique s'attaque aux obstacles à l'accès au capital et ont souligné que des marchés du carbone hautement intègres peuvent renforcer la confiance des investisseurs. Reconnaissant que les initiatives volontaires ont un rôle important à jouer, elles ont souligné que les progrès doivent rester ancrés dans le processus multilatéral.

La CAMPAGNE MONDIALE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE (DCJ) a appelé à une comptabilisation complète des financements climatiques fournis et à la transparence sur les subventions aux énergies fossiles, et a déclaré que la lutte contre la crise climatique nécessite des réparations, une participation démocratique, la justice de genre et le démantèlement des systèmes qui rendent les êtres et la planète sacrificables. Le CLIMATE ACTION NETWORK (CAN) a averti que les populations perdent confiance dans la capacité du système multilatéral à résoudre les problèmes existentiels et a appelé les pays à réaliser de réels progrès dans la transition vers l'abandon des combustibles fossiles.

Les ONG d'agriculteurs ont souligné la nécessité : de définir une orientation claire pour les travaux futurs sur l'agriculture ; de rendre le financement climatique disponible, accessible et prévisible pour tous les agriculteurs ; et de veiller à ce que des mesures de transition juste soutiennent les communautés rurales.

Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES (IPO) ont appelé au respect total des droits de participation des peuples autochtones sans risque de représailles et ont demandé que les obstacles liés aux visas soient levés. Elles ont déclaré que toute action climatique doit garantir leurs droits à la terre, au territoire et aux ressources, et ont exhorté les Parties à cesser de traiter les peuples autochtones et les communautés locales comme un seul et même groupe.

Les questions de procédure

Adoption des ordres du jour : Les Parties ont adopté l'ordre du jour provisoire du SBI ([FCCC/SBI/2026/3](#)), les points relatifs aux compilations et synthèses des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I et aux informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I étant laissés en suspens. Elles ont également adopté l'ordre du jour provisoire du SBSTA ([FCCC/SBSTA/2026/4](#)).

Organisation des travaux : Des groupes de contact se réuniront sur :

- le Comité de Glasgow sur les approches non fondées sur le marché ;
- le programme de travail sur la transition juste ;
- les mesures de riposte ;
- les dispositions relatives aux réunions intergouvernementales ; et
- les questions administratives, financières et institutionnelles.

Des consultations informelles seront organisées sur :

- l'examen du programme de travail dans le cadre des approches non fondées sur le marché (article 6.8 de l'Accord de Paris) ;
- la recherche et l'observation systématique ;
- le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique ;
- l'interface de données sur les GES ;
- les émissions provenant des carburants utilisés dans l'aviation internationale et le transport maritime ;
- la coopération avec d'autres organisations internationales ;
- l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- le programme de travail sur l'atténuation ;
- l'agriculture ;
- le rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie et du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) ;
- le soutien à la communication d'informations par les pays non visés à l'annexe I au titre de la Convention ;
- le soutien aux rapports des pays en développement au titre de l'Accord de Paris ;
- les orientations relatives aux communications sur l'adaptation ;
- les pays les moins avancés ;
- pays hôte du Centre des technologies climatiques ;
- les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
- deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté au Mécanisme technologique pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, le président du SBI convoquant également une réunion des chefs de délégation sur ce point ;
- le renforcement des capacités ;
- Action pour l'autonomisation climatique ; et
- les approches coopératives visées à l'article 6.2 de l'Accord de Paris.

L'examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation a été reporté à la 65e session du SBI, et les présidents du SBI convoqueront une réunion des chefs de délégation lors de la 64e session du SBI sur les questions sous-jacentes qui ont empêché tout progrès sur ce sujet. L'UKRAINE ayant dénoncé l'inclusion de données provenant de territoires illégalement occupés, le SBI a convenu de reporter l'examen du

rapport sur les données des inventaires nationaux de GES à la 65e session du SBI.

Le SBI a également convenu de reporter l'examen concernant:

- l'alignement des processus relatifs à l'examen du CTCN et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique à la SBI 68 ;
- le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies à la SBI 65 ; et
- le deuxième examen des fonctions du Comité permanent des finances dans le cadre de la 65e session de l'Organe subsidiaire de l'exécution (SBI).

Le GROUPE AFRICAÏN s'est interrogé sur la manière dont les présidents des organes subsidiaires répondront au [mandat](#) de la CMA 7 visant à présenter un rapport résumant les discussions tenues lors d'une série de dialogues commerciaux à l'occasion de la réunion de haut niveau prévue en 2028. Ils ont demandé que les présidents consultent les Parties lors de la SB 64 sur la manière d'élaborer des procédures permettant de consigner les résultats de chacun de ces dialogues.

Négociations et événements mandatés

Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (NWP) : Lors des consultations informelles du SBSTA, co-animées par Lina Yassin (Soudan) et Luke Millar (Australie), le Secrétariat [a présenté](#) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du NWP ainsi qu'un plan de travail indicatif du NWP pour 2026-2027.

L'AILAC a exprimé son soutien au plan de travail indicatif, en soulignant trois priorités : adapter les produits de connaissance aux besoins spécifiques des pays ; continuer à développer l'Initiative de Lima sur les connaissances en matière d'adaptation ; et mettre en place un processus visant à identifier les lacunes en matière de connaissances. De nombreuses Parties ont salué le programme de partenariat universitaire comme un moyen de renforcer la recherche, le renforcement des capacités et la production de connaissances.

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports de mise à jour biennaux des Parties non visées à l'annexe I : Le SBI a pris note des rapports de synthèse publiés.

Programme de travail sur le financement climatique : lors d'un atelier de consultation entre les Parties, les coprésidents du programme de travail, Apollonia Miola (Commission européenne) et Yolando Velasco (Philippines), ont sollicité des avis sur le champ d'application et les modalités du programme de travail. Liliam Chagas, présidente de la COP 30, a exprimé la volonté de la présidence de guider les discussions et d'assurer le succès du programme de travail.

Concernant la portée, le G-77/CHINE a rejeté le [plan de travail](#) préparé par les coprésidents, s'opposant à ce qu'il serve de base aux discussions. Il a souligné que le renforcement du soutien financier au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris constitue l'axe principal du programme de travail et a identifié d'autres questions pertinentes, telles que la transparence et la complémentarité dans la communication des flux financiers.

L'UE, la SUISSE, le CANADA, le JAPON et d'autres pays développés ont souligné que le champ d'application du programme de travail porte sur le financement climatique, y compris l'article 9.1 dans le contexte de l'article 9 (financement) dans son ensemble. Ils ont donc appelé à mettre l'accent sur la

mise en œuvre du nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climatique, en tant que moyen de remplir les obligations en la matière. La SUISSE a en outre appelé à prendre en compte la base des contributeurs et à impliquer les acteurs privés. La NORVÈGE a suggéré de discuter des moyens d'accroître les investissements pour les aligner sur les objectifs climatiques, ainsi que des environnements propices et des capacités.

Les PMA ont appelé à prendre en compte la qualité du financement, en particulier la part des subventions et l'équilibre entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation. Le GROUPE ARABE a suggéré de discuter des accords de partage des charges entre les pays développés. Les pays en développement à faible revenu et à population nombreuse (LMDC) ont mis l'accent sur la qualité et la prévisibilité des flux financiers. L'AOSIS a appelé à l'élaboration d'un plan concret visant à améliorer la fourniture et l'accès au financement.

Concernant les modalités, l'AILAC, le GROUPE ARABE, les pays en développement à revenu intermédiaire (LMDC) et d'autres ont déclaré que le programme de travail avait été établi par la CMA et devait rester un point de l'ordre du jour de la CMA à examiner lors de la CMA 8. L'AILAC a suggéré un rapport de synthèse des points de vue des Parties, à examiner lors de la CMA 8. Le GROUPE ARABE a appelé à l'élaboration d'une feuille de route pour les travaux en vue de la CMA 8, comprenant des consultations intersessions. La SUISSE, la NORVÈGE, le CANADA et d'autres ont souligné que le programme de travail avait été lancé lors de la CMA 7 et que les travaux avaient commencé dans ce cadre, notamment la nomination des coprésidents et la soumission des points de vue. Ils ont exhorté à entamer des discussions de fond lors de la SB 64.

Dans les couloirs

« Nous avons franchi le premier obstacle ! », a déclaré un délégué pour résumer l'ouverture des réunions sur le climat de juin 2026. Ses mots reflétaient un sentiment de soulagement largement partagé sur le fait que l'adoption de l'ordre du jour des organes subsidiaires s'était déroulée sans encombre. Contrairement aux années précédentes, les Parties étaient prêtes à entamer rapidement des négociations de fond. Certains ont quitté les lieux plus optimistes qu'à leur arrivée le matin. « Il semble, malgré tout, que le multilatéralisme soit toujours d'actualité », a déclaré avec enthousiasme un délégué.

D'autres se sont montrés plus prudents dans leur évaluation, soulignant que les Parties avaient tracé diverses « lignes dans le sable ». Compte tenu des vues divergentes sur la transition hors énergies fossiles qui se sont dégagées des déclarations liminaires des groupes, il reste à voir comment les discussions sur le renforcement des ambitions et de la mise en œuvre en matière d'atténuation vont se dérouler. Sans surprise, les discussions autour du nouveau programme de travail sur le financement climatique ont également mis en évidence des attentes divergentes des Parties quant à la portée des discussions.

Reconnaissant que la tâche consistant à faciliter un accord entre des nations qui peuvent être en désaccord sur presque tout est « difficile et parfois ingrate », le secrétaire exécutif Simon Stiell a exhorté les Parties à « aller plus loin, plus vite » dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.